

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N° CE784

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 3

Compléter cet article par les alinéas suivants:

II. La même loi est ainsi modifiée:

1° Au quatrième alinéa de l'article 10, les mots "au c de l'article 17" sont remplacés par les mots: "à l'article 17-2";

2° Au dernier alinéa de l'article 11, les mots "au deuxième alinéa du d de l'article 17" sont remplacés par les mots "à l'article 17-1";

3° Au premier alinéa de l'article 25-1, les mots: "et de l'article 25" sont supprimés;

4° A la dernière phrase du III de l'article 40, substituer aux mots "des articles 18 et 19", les mots: "de l'article 18";

5° A l'article 44, la référence: "25" est remplacée par la référence "26".

III. Le code de la construction et de l'habitation est ainsi modifié:

1° Au septième alinéa de l'article L. 351-3, la référence: "17" est remplacée par la référence: "17-1";

2° Au premier alinéa de l'article L. 353-9-2, la référence: "au d l'article 17" est remplacée par la référence: "au I de l'article 17-1";

3° A l'article L. 411-5, la référence: "du b de l'article 17" est remplacée par la référence: "de l'article 17";

4° Au dernier alinéa de l'article L. 441-1, la référence: "17" est remplacée par la référence: "17-1";

5° Au quatrième alinéa de l'article L. 445-4, les mots: "du d de l'article 17" sont remplacés par les mots: "de l'article 17-1".

IV. Le code de la sécurité sociale est ainsi modifié:

1° Au deuxième alinéa de l'article L.542-5, la référence: "17" est remplacée par la référence: "17-1";

2° Au troisième alinéa de l'article L.831-4, la référence: "17" est remplacée par la référence: "17-1".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.